

**INTERPELLATION URGENTE**

**de la députée Maria Oester-Amman, CSPO, et cosignataires concernant: le concept d'enseignement des langues étrangères "Passepartout" suite à la demande de moratoire: quel avenir? (16.06.2009) 3.009**

Les associations professionnelles du personnel enseignant haut-valaisan, les directeurs d'écoles du Haut-Valais ainsi que les cantons de Berne, Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Soleure demandent un moratoire sur l'introduction du concept d'enseignement des langues étrangères. Les objectifs poursuivis ne sont pas remis en question, mais il s'agit de revoir la mise en œuvre car il y a beaucoup trop de questions ouvertes qui n'ont pas été clarifiées.

Le personnel enseignant valaisan doit, selon la directive du département, décider en l'espace de 3 semaines s'il entend suivre une formation continue en emploi de deux ans (700 heures) en français et/ou en anglais, afin de pouvoir enseigner le français en 3<sup>ème</sup> année dans deux ans et l'anglais en 5<sup>ème</sup> année dans quatre ans.

Le personnel enseignant n'a en principe rien contre les formations continues, mais à partir du moment où les étudiants de la Haute école pédagogique (HEP) effectuent, durant leur trois années de formation, une année d'études et de stage dans l'autre partie linguistique du canton, il nous semble difficilement concevable que les enseignants ayant un diplôme HEP soient obligés de suivre une formation initiale et continue de deux ans dans la deuxième langue nationale. La formation du personnel enseignant qui enseigne le français (l'allemand dans le Bas-Valais) depuis des années ou des décennies n'est pas non plus impérative.

Nous prions le Chef du Département de revoir le concept d'enseignement des langues étrangères en ce qui concerne la formation continue du personnel enseignant et de se limiter éventuellement à des cours d'introduction sur les nouveaux moyens didactiques. D'autres critères doivent s'appliquer pour la formation continue en anglais, puisque cette langue n'est pas obligatoire dans la formation de base du personnel enseignant.

Actualité de l'événement:

publication du moratoire des cantons de Berne, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Soleure et des associations d'enseignants du Haut-Valais le 27 mai 2009, et publication des directeurs d'écoles du Haut-Valais du 10 juin 2009.

Imprévisibilité:

réaction surprenante des cantons, associations de personnel enseignant et directions d'écoles susmentionnés, ainsi que les différentes séances d'information du département avec les enseignants du Haut-Valais.

Nécessité d'une réaction immédiate:

Le personnel enseignant doit déposer son inscription à la formation continue d'ici à la fin de l'année scolaire, bien que diverses questions importantes n'aient toujours pas reçu de clarification ni de réponse de la part du département, que ce soit pour le français ou pour l'anglais.

Sion, le 16 juin 2009  
(09h45)

Maria Oester-Amman, députée, CSPO  
et cosignataires